

Commission « Formation - enseignement supérieur »

Rapporteuses : Mmes Marie-Christine CARPENTIER et Véronique LE FAUCHEUR

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Schéma des formations sanitaires et sociales »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional de Bretagne fait du schéma régional des formations sanitaires et sociales un document spécifique. Pour autant, il fait partie intégrante du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) ainsi que le prévoit la loi.

Ce schéma s'appuie sur un diagnostic régional emploi-formation particulièrement étayé, croisant des données d'analyse sectorielles produites par le GREF Bretagne et de nombreuses concertations avec l'ensemble des acteurs du secteur (institutions de tutelle, partenaires sociaux...).

A l'instar de la construction du CPRDFOP, il se présente en deux parties. L'une est relative aux orientations stratégiques, aux axes de travail retenus et aux chantiers à mener en termes de formation et d'orientation professionnelles. L'autre partie est un outil de programmation exhaustif qui présente, pour chaque filière de formation, les volumes de places nécessaires, et qui couvre l'ensemble du secteur social, sanitaire et médico-social. Une focale est faite sur le secteur de l'aide à la personne.

A l'instar du CPRDFOP deux enjeux structurants du schéma sont identifiés :

- Répondre aux besoins de la population bretonne par un accompagnement adapté au plus proche de son domicile et avec des emplois de qualité ;
- Soutenir le développement économique et l'attractivité des territoires.

Le schéma prend en compte à la fois les éléments de cadrage national, de nature législative, mais aussi les évolutions sociétales (la place de l'utilisateur), démographiques, et celles relatives aux orientations et pratiques professionnelles (hospitalisation à domicile)... Au niveau régional, le schéma s'inscrit en cohérence avec les différents plans stratégiques des institutions de tutelles et des financeurs de l'action sociale et médico-sociale (Agence régionale de santé, DRJSCS, Départements) ainsi qu'avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et le Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER salue la qualité du document présenté et les orientations stratégiques fixées. Le diagnostic emploi-formation réalisé par le GREF Bretagne, sur lequel il s'appuie, permet d'avoir une vision claire de la situation de l'ensemble des métiers du social, du médico-social et du para-médical. Les éléments de contexte présentés dans le diagnostic permettent d'avoir une connaissance approfondie de ces secteurs, tout en montrant la complexité de ces champs qui se situent au carrefour de plusieurs politiques publiques, de niveau national, régional et départemental. Ils montrent aussi la diversité des employeurs et des statuts des entreprises, établissements, collectivités territoriales ou associations, impliqués dans la mise en œuvre du schéma.

Les fiches détaillées donnent une vision de l'ensemble des métiers quel que soit le niveau de qualification et une vision dynamique de l'évolution de l'emploi et des formations. Ainsi sont bien identifiées, notamment, la prise en compte de la qualité de vie au travail, les questions d'usure professionnelle et les problématiques d'adéquation entre les besoins et les places disponibles.

Comme pour l'apprentissage, le CREFOP sera le lieu de pilotage et de gouvernance du schéma, et le CESER salue l'initiative de créer une commission spécifique au sein de cette instance visant à réunir les acteurs de ce secteur (tutelles, employeurs publics et partenaires sociaux du hors champs). Le CESER souhaite que les acteurs associatifs engagés dans la mise en œuvre des actions de formation soient pris en compte dans la concertation prévue avec les organismes de formation. Il est à noter par ailleurs un fort investissement de la part de bénévoles dans certains champs d'intervention comme celui du handicap par exemple. Ces bénévoles doivent, eux aussi, bénéficier d'actions de formation.

Le schéma porte l'ambition d'articuler les besoins de la population bretonne et le développement économique et l'attractivité des territoires générés par les emplois du secteur social, sanitaire et médico-social. C'est un véritable enjeu. Il faut effectivement permettre un accès à l'offre de soins et de formation pour tous les citoyens, quel que soit leur lieu de résidence.

Le CESER apprécie la volonté du Conseil régional de sécuriser les parcours professionnels tant en formation initiale que continue pour les demandeurs d'emploi. Toutefois, il tient à rappeler que pour ce faire un réel travail d'analyse et de mise en cohérence des financements doit être effectué afin d'éviter aux stagiaires de jongler avec différents statuts pour mener à terme la formation engagée.

Le CESER apprécierait aussi que des actions soient prévues pour favoriser la mixité des métiers dans tous les secteurs concernés, ceci en lien avec le chantier n°10 du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) dont le schéma des formations sanitaires et sociales est une déclinaison.

Ce schéma est ambitieux mais le CESER s'inquiète de l'avenir du financement et du risque de paupérisation du secteur sanitaire, social et médico-social.

Compte-tenu de ces observations, il suivra particulièrement la mise en place de l'instance de gouvernance et les travaux d'observation projetés dans les années à venir.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Schéma des formations sanitaires et sociales

Nombre de votants : 109

Ont voté pour l'avis du CESER : 100

FRIBOLLE Valérie (CCIR), LE PAPE René (CCIR), LECOMTE Dominique (CCIR), LUCAS Evelyne (CCIR), THAUNIER Emmanuel (CCIR), KERBORIOU Edwige (CRAB), JAOUEN Jacques (CRAB), KERLIR Laurent (CRAB), GUEGUEN Michel (CRMA), LE COUVIOUR Olivier (CRMA), NOEL Louis (CRMA), TOURILLON Emmanuelle (CRMA), CARE Patrick (UE-MEDEF), COCHARD Béatrice (UE-MEDEF), LE GAL Christine (UE-MEDEF), SOLLIEC Jean-Bernard (UE-MEDEF), LE FLOHIC Serge (UPA), TRAON Lucien (CPME), LUCAS Didier (Par accord FRSEA-CRJA), PELLERIN Franck (Par accord FRSEA-CRJA), DAUCE Henri (Confédération paysanne de l'Ouest), LEC'HVIEN Pierre (Coordination rurale), MERRET Thierry (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), LE PENHUIZIC Patrice (Par accord FRCIVAM-IBB), LABBE Jean-Yves (Bretagne pôle naval), HUSSENOT Gérald (CRPMEM), LE NEZET Olivier (CRPMEM), JENOT Hervé (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), LE ROUX Philippe (UNAPL), QUILLEROU Sylvère (CNPL), DUPONT Jean-Philippe (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), GUILBAUD Sylvie (Par accord UDES-UNIFED), AMAUGER Isabelle (URSCOP), WESLY Martial (Comité régional de la fédération bancaire française), BOUJARD Françoise (CFDT), CARADEC Michel (CFDT), HELLUY Norbert (CFDT), HINAULT Marie-Madeleine (CFDT), JAGAILLE Patrick (CFDT), JOUENEAUX Chantal (CFDT), LAUTREDOU Véronique (CFDT), LE FAUCHEUR Véronique (CFDT), LEMETAYER Thierry (CFDT), LONEUX Catherine (CFDT), POUPARD Gilles (CFDT), RIOU David (CFDT), SINOU Marie-Pierre (CFDT), SIRY Joël (CFDT), UGUEN Jacques (CFDT), CAPY Olivier (CGT), COATRIEUX Jean-Edmond (CGT), CORNIL Claudine (CGT), CREACH Stéphane (CGT), LE LOARER Françoise (CGT), LENEVEU Thierry (CGT), PELTIER Jean-Luc (CGT), SAOUTI Nadine (CGT), URVOAS Gaëlle (CGT), TANVET Catherine (CFE-CGC), LE DOEUFF Bertrand (UNSA), CLERY Jean-Marc (FSU), LE BORGNE Lionel (URAF), GUILLERME Annie (URCIDFF), LAPORTE Nadia (FCPE), ROBERT Guylaine (APEL), CARPENTIER Marie-Christine (URIOPSS), LIPS Marie-Martine (CRESS), ALLOUARD Joseph-Bernard (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), BARBIER Pierre (Coordination des associations de solidarité internationale), PALIN Jacqueline (CROS), KERHOAS Jean (Nautisme en Bretagne), CLEMENT Gérard (Par accord CLCV-UFC-Que choisir), MORVANT Michel (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), LATIMIER Hervé (Kevre Breizh), RABINE Patrice (Théâtre de Folle Pensée), LE FUR Alain (UNAT), LE BECHEC Carole (Réseau Cohérence), GOMBERT Jean-Emile (Universités de Bretagne), OLIVARD Pascal (Universités de Bretagne), CHARRAUD Alain (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), LEFEBVRE Anne-Claude (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), LE TRAON Jean (IRT B-COM), DOSDAT Antoine (IFREMER), HERPIN Patrick (INRA), DE ROECK Yann-Hervé (France énergies marines), LAOT Bertrand (Union régionale de la Mutualité française), GILBERT Didier (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), GAILLARD Bernard (CRSA), HERITAGE Zoé (IREPS), HERVE Yannick (CRAJEP), DELEUME Marie-Pascale (Eau et rivières de Bretagne), PIRIOU Jean-Yves (Eau et rivières de Bretagne), MAGNANON Sylvie (Bretagne vivante), THOMAS Alain (Bretagne vivante), CLECH Michel (REEB), MOELO Jean-Yves (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), BEVILLON Chantal (Personnalité qualifiée), BONNARD-LE FLOC'H Frédérique (Personnalité qualifiée), COUILLEAU Christian (Personnalité qualifiée), LE MENN Anne (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 9

JOSELIN Joël (FO), KERHAINON Annie (FO), LE COURTOIS Eric (FO), LERESTIF Fabrice (FO), SIMON Pierrick (FO), COTTIER Annie (CFTC), EUZENES Pierre (CFTC), LE QUEAU Serge (SOLIDAIRES), SERRANO Viviane (SOLIDAIRES)

Adopté à l'unanimité



Intervention de M. Éric LE COURTOIS
Coordination régionale CGT-FO de Bretagne

Monsieur le Président, nous saluons le travail des rapporteurs concernant l'économie sociale, mais celui-ci se trouve pris par la tenaille des difficultés que subit le secteur médico-social et les associations d'employeurs du secteur qui manquent cruellement de financement pérenne et à la hauteur des qualifications et de leurs besoins dû au désengagement de l'État pour correctement financer le secteur médico-social, mais aussi à l'offre du marché qui progressivement soumet ce secteur non lucratif à la pression du ou des marchés, c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.



Intervention de Mme Claudine CORNIL Comité régional CGT de Bretagne

Les secteurs du sanitaire, de l'action sociale et du médico-social répondent à des besoins sociaux essentiels pour la population : la prévention, l'éducation, les soins, l'accompagnement de la perte d'autonomie. Ces besoins sont particulièrement importants en Bretagne du fait du vieillissement de la population et d'un état de santé plus problématique que dans le reste de la France (espérance de vie moins importante, taux de mortalité prématurée très supérieur, pathologies graves dont pathologies mentales plus fréquentes, niveau élevé de suicides....).

La CGT invite d'ailleurs le CESER à se pencher, à travers une étude par exemple, sur les causes de ces mauvais indicateurs pour faire des propositions de corrections.

Les professionnels des secteurs de la santé et de l'action sociale font face à des missions complexes qui exigent un grand professionnalisme où la communication, la relation d'aide sont fondamentales au même titre que les savoirs techniques. Pour la CGT, il ne peut y avoir d'emplois non-qualifiés dans ces secteurs professionnels.

La formation et notamment la formation continue doit, comme le prévoit le schéma, et comme le souligne l'avis du CESER, accompagner la prise en compte de l'usure et des risques psycho-sociaux. Mais pour la CGT, cela doit passer par la reconnaissance des qualifications réelles acquises et mobilisées par les professionnels dans leur travail. Par ailleurs, la prévention des risques professionnels consiste avant tout dans le fait de donner les moyens aux salariés.es de bien faire leur travail dans les structures, notamment les EPHAD, à travers des organisations du travail respectueuses des usagers et des agents.

Les restructurations dans le secteur hospitalier à travers la loi santé et la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire ne vont pas dans le sens de l'amélioration de la qualité de la prise en charge : perte de proximité, réduction de l'offre de soin, dégradation des conditions de travail des professionnels.

Pour d'autres professionnels, comme les aides à domicile ou les accompagnants éducatifs et sociaux, la situation est très tendue avec un manque de personnels qualifiés. L'effort de qualification porté par deux OPCA et mené pendant 15 ans avec l'aide de l'État et de la Région s'est interrompu il y a deux ans. La CGT estime qu'il est urgent de le remettre en place.

Enfin, tout comme le souligne l'avis du CESER, des actions doivent être prévues pour favoriser la mixité des métiers en lien avec le chantier n° 10 du CPRDFOP.

La CGT votera l'avis du CESER.